

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1241 promulguant 1° Le décret n° 52-1299

n° 1241

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 décembre 1952

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro

1 janvier 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont promulgués à la Côte Française des Somalis : 1° Le décret n° 52-1299 du 1er décembre 1952 modifiant les chiffres des différentes portions saisissables ou cessibles des sol-des, allocations et traitements des troupes coloniales et métropolitaines en service dans les Etats associés, dans les Territoires et Départements d'Outre-Mer (JORF. du 5. décembre 1952,p. 11269) ; 2° L'arrêté ministériel portant modification des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux publics dans les Territoires relevant du Département de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 5 décembre 1952, p. 11270).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. Sapoul.